



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
Canton de Compiègne-2

République Française

MAIRIE de VENETTE

DECISION DU MAIRE

**Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Décision n°13-2026.

Objet : Contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,
Vu la délibération du 22 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire de Venette pour la durée de son mandat,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une prestation de service de fourrière animale,

Article 1 :

Accepte le contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture pour l'année 2027, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le contrat est reconductible tacitement pour une durée de un an dans la limite de trois années consécutives, sans pouvoir se poursuivre au-delà du 31 décembre 2029, sauf dénonciation expresse par la personne publique contractante adressée à la SPA par lettre recommandée avec avis de réception au moins trois mois avant la date anniversaire du contrat.

Article 2 :

Le coût pour l'année 2027 est de 1,44 € TTC par habitant.

Le coût pour l'année 2028 est de 1,49 € TTC par habitant.

Le coût pour l'année 2029 est de 1,53 € TTC par habitant.

Article 3 :

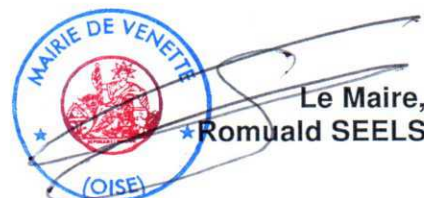
La Directrice Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

La présente décision sera transmise à Préfecture de Beauvais au titre du contrôle de légalité.

- La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- Le tribunal peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Venette, le 4 juin 2026

*Publiée sur le site internet de la
ville de Venette le 4 juin 2026*



Le Maire,
Romuald SEELS

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le 04/06/2026



ID : 060-216006569-20260604-2026_SPA-CC